

**Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial
PMF FEM/PNUD Maroc**

**Appel à projets 2026 – 8^{ème} Phase Opérationnelle (OP8)
Projet stratégique de coopération Sud-Sud / Maroc et Afrique Francophone**

Date de Diffusion : 03 février 2026 au 15 mars 2026.

Montant de la subvention : 150,000 USD.

Durée d'exécution : 24 mois.

Annexes :

- Annexe 1 : Initiatives stratégiques et paysages d'intervention du PMF FEM PNUD Maroc durant l'OP8
- Annexe 2 : Formulaire du projet

I. Contexte

La huitième phase opérationnelle du Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial (OP8 du PMF FEM PNUD) s'appuie sur plus de trente ans d'expérience réussie dans l'autonomisation des organisations locales de la société civile (OSC) et des organisations communautaires de base (OCB). Ces acteurs jouent un rôle essentiel dans la conception et la mise en œuvre d'initiatives communautaires qui contribuent à améliorer le bien-être des populations locales, à renforcer la résilience face aux menaces environnementales et à générer des bénéfices tangibles pour l'environnement mondial.

Face à l'intensification des pressions liées au développement économique et à l'accroissement des inégalités, les communautés locales — notamment les groupes vulnérables et défavorisés — sont de plus en plus confrontées à la dégradation des écosystèmes, à la perte de biodiversité et aux impacts du changement climatique. Les leçons tirées des précédentes phases du PMF ont démontré l'efficacité des approches intégrées fondées sur les paysages terrestres et marins pour mobiliser la collaboration de multiples parties prenantes, relier les OSC et OCB locales à des partenaires institutionnels et techniques, et produire des résultats durables à la fois pour les moyens de subsistance et pour l'environnement.

Dans ce cadre, l'OP8 vise à renforcer la participation active des OSC et OCB locales dans la gestion intégrée des paysages terrestres et marins. Elle leur offre un accès facilité à la connaissance et à l'information, promeut l'apprentissage par la pratique et par les pairs, développe les compétences locales et fournit un appui technique et financier à des initiatives communautaires générant des impacts socio-économiques et environnementaux positifs.

Les objectifs de l'OP8 traduisent la vision du Programme de Microfinancements 2.0 du FEM, qui vise à appuyer l'introduction de nouvelles approches de travail avec les jeunes, les femmes et les communautés vulnérables. L'OP8 encourage l'innovation et la mise à l'échelle des initiatives locales et consolide le dialogue multi-acteurs afin d'accroître l'impact du programme. Cette phase s'aligne pleinement sur le Plan stratégique du PNUD (2022–2025), auquel elle contribue directement.

Au Maroc, le Programme de Microfinancements du FEM a été lancé en 2000. Depuis sa création, il a soutenu 229 projets communautaires pour un montant total de 7,58 millions USD. Le programme accorde des subventions directes aux communautés locales, à travers les organisations communautaires de base et les associations, afin d'appuyer des projets conciliant préservation de l'environnement et amélioration des moyens de subsistance.

Durant la phase OP7 (2021–2025), le programme a poursuivi la mise en œuvre de son approche fondée sur la gestion intégrée des paysages terrestres et marins, en soutenant **36 projets** dans trois paysages clés, pour un financement total de **1,63 million USD**. Les interventions ont porté sur divers domaines : la gestion durable des terres et des ressources en eau, la conservation de la biodiversité, la promotion des pratiques de pêche durable, la valorisation des produits locaux et le renforcement des capacités communautaires. Plusieurs de ces projets ont été dirigés par des femmes, illustrant le leadership essentiel qu'elles exercent dans la gestion communautaire.

Les résultats obtenus au cours de l'OP7 ont confirmé la pertinence de l'approche « paysage » du PMF au Maroc, qui permet de relier les enjeux positifs sur environnementaux aux besoins de développement local et de favoriser la réplication ainsi que la mise à l'échelle des expériences réussies. L'OP8 s'inscrit dans la continuité de ces acquis et vise à consolider les impacts l'environnement et les moyens de subsistance, tout en encourageant l'innovation, la participation inclusive et la durabilité des actions communautaires.

Durant la phase OP8, le programme au Maroc souhaite également renforcer son action en matière de coopération Sud-Sud en encourageant le transfert et la mise en œuvre de bonnes pratiques entre communautés et organismes de la société civile, autour de l'approche paysage et des projets concrets de résilience climatique (agroécologie, énergie verte, ...).

La participation du PMF Maroc au processus de coopération Sud-Sud dans la région de l'Afrique francophone a démarré en 2016 avec le partenariat « Initiative climat Afrique Francophone », initié et mis en œuvre en préparation de la COP22 à Marrakech. L'initiative a identifié et promu des projets communautaires traitant du changement climatique dans la région de l'Afrique francophone.

Le PMF a soutenu l'initiative en tant que l'un des principaux partenaires, contribuant à l'identification de projets communautaires exemplaires en matière de réduction des effets des changements climatiques. Capitalisant sur les acquis de ces projets, le programme souhaite soutenir un nouveau projet stratégique de coopération Sud-Sud axé sur la résilience climatique.

II. Orientations pour le projet de coopération Sud-Sud

Le projet de coopération Sud-Sud doit s'inscrire dans les orientations ci-dessous ainsi que dans celles du PMF durant la phase 8, détaillées plus loin. Il doit :

- Être porté par le Maroc, en veillant à ce que la majorité des actions de coopération Sud-Sud profitent directement aux communautés et OSC marocaines.
- Proposer un concept innovant de coopération Sud-Sud, adapté aux nouvelles dynamiques de mise en réseau et de communication entre acteurs, et générant des impacts concrets et mesurables au-delà des seules actions de formation et de sensibilisation.
- Explorer des mécanismes de durabilité financière pour assurer la continuité des actions de coopération Sud-Sud en faveur de la résilience climatique après la fin du financement.

- Être mené à l'échelle nationale en considérant, dans la mesure du possible, les paysages d'intervention du PMF durant la phase 8.

Les axes ci-dessous constituent les lignes directrices du projet, tout en veillant à renforcer la partie sur la mise en pratique concrète des échanges Sud-Sud sur le terrain, le suivi des réalisations et la mesure des indicateurs :

1. Réseau de collaboration Sud-Sud : proposer un concept innovant de coopération Sud-Sud, adapté aux nouvelles dynamiques de mise en réseau et de communication entre acteurs

- Développer et/ou renforcer la mise en réseau des communautés et des OSCs engagées dans la coopération sud-sud et la résilience climatique (Maroc et au moins 11 autres pays de l'Afrique francophone)
- Animer un processus de collaboration Sud-Sud autour des bonnes pratiques de résilience climatique (échange d'expériences et d'expertise, conseil pour le développement de projets d'entrepreneuriat social/vert, partage d'opportunités de financement, évènement de reconnaissance de projets modèles et novateurs, etc.)

2. Organisation d'ateliers de formation collaborative Sud-Sud

- Organiser des formations collaboratives autour des thèmes d'intérêt commun, en fonction des besoins et des initiatives réussies disponibles.
- Le Maroc, en tant que pays hôte, prépare les formations en collaboration avec des pairs d'autres pays ayant une expertise pertinente.

Thèmes possibles :

- Production de charbon vert à partir de déchets végétaux par des femmes et jeunes entrepreneurs
- Sécurité alimentaire et préservation des semences
- Pratiques agricoles qui conservent le carbone
- Les participants prépareront un plan d'action concret, incluant une stratégie de recherche de financement pour reproduire les meilleures pratiques apprises lors de l'échange. Le SGP pourra être sollicité pour financement dans le cadre de ces appels à projets en fonction des fonds disponibles et de la stratégie du pays

3. Développement de projets concrets de coopération Sud-Sud axés sur la résilience climatique et générant des impacts concrets et mesurables au-delà des seules actions de formation et de sensibilisation

- Les projets seront financés par le PMF via le projet de coopération Sud-Sud. D'autres partenaires pourront être explorés pour un cofinancement.
- Ces projets appuieront la reproduction et la mise à l'échelle des bonnes pratiques communautaires, identifiées parmi les expériences visitées et ou à travers les formations.

4. Documentation et gestion des connaissances

- Réalisation de reportages vidéo sur les échanges Sud-Sud.
- Publications documentant les méthodologies et les leçons apprises pour inspirer les porteurs de projets au niveau régional et mondial, incluant des manuels (français et anglais) détaillant étape par étape comment reproduire 2-3 bonnes pratiques ou technologies.
- Créer et /ou renforcer les plateformes digitales de coopération Sud-Sud.
- Production d'au moins 4 « photoessays » sur les expériences soutenues.

5. Durabilité

- Explorer et renforcer les mécanismes de durabilité financière de la coopération Sud-Sud : auto-financements, identification et mobilisation de nouveaux partenaires financiers, etc.

III. Autres éléments à considérer : approche d'intervention de la phase OP8

1. Approche paysages terrestres et marins

Partant du principe que la conservation de la biodiversité, la gestion responsable des ressources et la restauration des habitats dégradés sont mieux accomplies en adoptant une approche fondée sur les paysages, un élément clé de la mise en œuvre du PMF FEM PNUD durant la phase 8 (OP8) est l'approche « paysages terrestres et marins ».

L'adoption de cette approche permet de mieux cibler l'octroi des subventions, de promouvoir une planification stratégique et le regroupement de petits projets, dans le but d'accroître l'impact global, de générer des synergies et de favoriser la reproduction et la mise à l'échelle des initiatives.

Dans ce contexte, les projets proposés dans le cadre de cet appel à projets, pour chaque paysage spécifique, doivent être interconnectés de manière à ce que l'ensemble contribue à une meilleure conservation des paysages et à des impacts accrus, tout en renforçant les synergies entre les projets, les OSCs/OCBs et les différents acteurs impliqués.

Il est recommandé, à l'échelle de chaque paysage, qu'un groupe d'OSC, d'OCB et d'autres acteurs d'appui travaillent ensemble à la soumission d'un ensemble de projets fédérateurs autour d'un objectif commun de conservation et de résilience au niveau du paysage.

L'approche paysage repose sur trois piliers qui se complètent :

- a) Sélection des paysages et concentration géographique des projets :** L'approche paysage se concentre sur des paysages clés pré-sélectionnés selon des critères écologiques, socio-économiques et culturels. Un paysage se définit comme une entité homogène sur le plan écologique et socio-culturel, présentant des caractéristiques distinctes qui le différencient des autres paysages voisins. Pour la phase OP8, le PMF a identifié **trois paysages prioritaires** en consultation avec les parties prenantes (voir partie IV – zones d'intervention). Les projets devront contribuer à la conservation et à la gestion durable des ressources à l'échelle de ces paysages, en intégrant leurs spécificités écologiques, socio-économiques et culturelles.
- b) Approche intégrée et multisectorielle :** Cette approche vise à promouvoir les synergies entre les différents domaines d'intervention du FEM et les conventions internationales correspondantes (biodiversité, changements climatiques, dégradation des sols, eaux internationales). Elle relie différents projets et secteurs thématiques pour maximiser l'efficacité et l'impact des interventions, tout en intégrant la participation active des communautés et la prise en compte des priorités sociales et environnementales.
- c) Fédération et mise en réseau des acteurs :** L'objectif est de renforcer les complémentarités et la coopération entre les OSCs, OCBs et autres parties prenantes, afin d'obtenir de meilleurs résultats, notamment en matière de planification des priorités, de renforcement des capacités et de gestion intégrée des paysages. Cette fédération favorise

l'échange d'expériences, le partage de ressources et le développement de partenariats durables. Il est recommandé qu'un **organe consultatif local**, composé de multiples parties prenantes, sera mis en place pour chaque paysage afin d'assurer la durabilité et la continuité de la dynamique paysagère.

Bénéfices de l'approche paysage :

- **Résultats écologiques** : le travail à l'échelle du paysage entre plusieurs communautés et projets complémentaires permet de couvrir l'ensemble des écosystèmes, tandis qu'une seule communauté ou un seul projet ne peut à lui seul répondre à tous les besoins à cette échelle.
- **Impact et incidence accrus** : en regroupant les projets et en renforçant les liens entre eux à l'échelle de chaque paysage, l'impact global des interventions devient plus significatif que celui de projets isolés et non connectés.
- **Potentiel à long terme** : les projets développés selon une approche paysage sont plus durables et mieux adaptés à l'intégration dans des cadres plus larges, ainsi qu'à la réplication et à la mise à l'échelle.

2. Approche axée sur l'Innovation, l'Inclusion et l'Impact

Durant l'OP8, le programme continue à mettre l'accent sur l'approche dite des « 3 i » : **innovation, inclusion et impact**, selon laquelle :

- **Innovation** : les projets soutenus doivent développer des initiatives innovantes, proposant une nouvelle façon de penser, un nouveau mode de gestion des ressources, une nouvelle manière de mobiliser les parties prenantes, un service ou produit inédit, et/ou la mise en valeur d'acteurs vecteurs d'innovation.
- **Inclusion** : les projets soutenus doivent promouvoir l'inclusion sociale des personnes vulnérables, y compris les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap, dès la phase de conception du projet.
- **Impact** : les projets soutenus doivent mobiliser un large éventail de partenaires et s'appuyer sur une forte participation des communautés et des acteurs locaux afin de maximiser l'impact local, d'assurer la durabilité des actions et de permettre leur mise à l'échelle et/ou leur réplication.

Le PMF FEM encourage les OSC à développer des projets intégrant ces trois dimensions. Cette approche constitue l'un des **critères de sélection prioritaires** pour l'évaluation des projets.

IV. Initiatives stratégiques et thématiques de la phase OP8

Seront soutenus dans le cadre de cet appel à projets, les projets intervenant dans les domaines de la biodiversité, des changements climatiques, des Eaux Internationales et de la dégradation des terres et traitant des thématiques ci-dessous. La priorité sera donnée aux projets privilégiant la mise en place d'actions exemplaires et innovantes avec un impact environnemental et socio-économique significatif.

Thématique	Initiatives stratégiques du PMF/OP8 au niveau mondial	Priorités du programme national du PMF/OP8
Biodiversité Eaux internationales	Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés 1). Améliorer l'efficacité de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes par le biais de systèmes de gouvernance équitables en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales. 2). Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menée par les communautés, notamment la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.) 3). Renforcer les actions menées par les communautés pour la protection des espèces menacées.	Les projets à financer doivent cibler une ou plusieurs des priorités suivantes : 1. Améliorer l'efficacité de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes grâce à des systèmes de gouvernance communautaires. Le programme encouragera la revitalisation des pratiques traditionnelles de conservation et des modes ancestraux de gouvernance, en les alignant autant que possible avec la recherche scientifique et les adapter aux changements climatiques et aux évolutions socio-économiques des territoires et des communautés. 2. Améliorer les pratiques et les approches communautaires favorables à la biodiversité, notamment en promouvant l'économie bleue dans les zones marines et côtières, en réduisant la pollution terrestre, notamment celle liée au plastique, et en assurant la conservation et la gestion des habitats d'eau douce et côtiers. Ces actions encouragent l'adoption de pratiques durables telles que l'écotourisme, la pêche responsable et la pêche artisanale, la gestion des déchets plastiques et la restauration des écosystèmes côtiers. 3. Renforcer les actions menées par les communautés pour la protection des espèces menacées. Ces actions incluent la surveillance participative et le suivi communautaire des espèces, la restauration des habitats, l'éducation à l'environnement, la promotion de l'écotourisme et d'autres activités économiques alternatives (entrepreneuriat vert, coopératives vertes dirigées par les femmes...).
Dégradation des terres Eaux Internationales Biodiversité	Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire 1) Accroître l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables (montagnes, écosystèmes insulaires, etc.). 2) Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence. 3) Éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées.	Les projets cibleront les priorités suivantes : 1) Accroître l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables (montagnes, etc.). 2) Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence. Une attention particulière sera accordée aux initiatives suivantes : - Production agricole durable et lutte contre l'érosion : promotion de l'agriculture durable basée sur la conservation des sols et des eaux souterraines ainsi que sur une utilisation appropriée des terres - Pêche durable : repos biologique, utilisation durable des ressources, lutte contre la pêche illégale et la surpêche - Agroécologie innovante : utilisation des principes agroécologiques pour accroître la résilience des écosystèmes

Thématique	Initiatives stratégiques du PMF/OP8 au niveau mondial	Priorités du programme national du PMF/OP8
Changements climatiques	Co-avantages de l'accès à des sources d'énergie à faible teneur en carbone Soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des CDN 1) Promouvoir des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance. 2) Promouvoir les besoins en services énergétiques hors réseau dans les zones rurales et urbaines.	Les projets se concentreront sur : 1) Promouvoir des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance. A travers cette initiative, le programme continuera d'adopter une approche intégrée allant au-delà du secteur de l'énergie et visant à accroître la résilience face aux changements climatiques, à réduire la pauvreté, à renforcer l'égalité des sexes et à atteindre les objectifs du Développement durable « ODD ». Ainsi, l'octroi des subventions sera orienté vers le soutien aux initiatives qui investissent dans des solutions locales innovantes à faible émission de carbone et à fort potentiel de réplique et de mise à l'échelle.
	Catalyser des solutions urbaines durables 1) Renforcement des capacités de promotion de solutions communautaires, socialement inclusives et intégrées pour faire face à un développement urbain à faibles émissions et résilient. 2) Démonstration de solutions/approches urbaines innovantes et socialement inclusives (y compris la gestion des déchets et des produits chimiques, l'énergie, les transports, la protection des bassins versants, les services écosystémiques et la biodiversité). 3) Mettre en œuvre une approche de partenariat public-privé pour un accès à l'énergie à faible teneur en carbone pour les communautés urbaines marginalisées.	Le PMF utilisera jusqu'à 30% de ses ressources pour soutenir des projets en dehors du paysage qui soutiendront les objectifs suivants : 1) Renforcement des capacités de promotion de solutions communautaires, socialement inclusives et intégrées pour faire face à un développement urbain à faibles émissions et résilient. 2) Démonstration de solutions/approches urbaines innovantes et socialement inclusives (y compris la gestion des déchets et des produits chimiques, l'énergie, les transports, la protection des bassins versants, les services écosystémiques et la biodiversité). Cela inclura : - Le soutien à l'entrepreneuriat vert - Les déchets plastiques notamment la pollution marine - Le transport durable - Les forêts urbaines - Les toits urbains / agriculture urbaine
Thématiques transversales à considérer dans le cadre de l'ensemble des projets	Renforcer l'inclusion sociale 1) Promouvoir des initiatives ciblées et inclusives. Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets. (p. ex. femmes/filles, peuples autochtones, jeunes et personnes handicapées).	
	Gestion des connaissances (GC) 1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités. 2) Améliorer les capacités des OSC/OCB. 3) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques.	
	Gestion, suivi et évaluation des résultats 1) Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs.	

I. Zones d'intervention

Le projet de coopération Sud-Sud est un projet national, mais pourra, dans la mesure du possible, prendre en considération les zones d'intervention du programme durant l'OP8.

Paysages prioritaires : 70% des subventions

Durant la phase OP8, les paysages sélectionnés pour l'octroi des subventions sont (se référer à **l'annexe 1** pour plus de détails sur les zones d'intervention) :

- **Parc Marin d'Al-Hoceima (PNAH) et autres écosystèmes méditerranéens** : Cette zone englobe le parc marin d'Al-Hoceima ainsi que d'autres écosystèmes méditerranéens d'une importance significative. Le PNAH est la plus grande aire protégée de la côte méditerranéenne du Maroc et le seul Parc National au Maroc sur la façade méditerranéenne comportant une partie marine avec plusieurs îlots et rochers. Il constitue une aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne (Convention de Barcelone). De nombreuses espèces d'importance pour la conservation sont présentes dans le PNAH, notamment dans la zone de Cala Iris. La patelle géante (*Patella ferruginea*), une espèce endémique de la Méditerranée occidentale, figure parmi les espèces d'invertébrés protégées en Méditerranée. Le PNAH se caractérise également par la présence du Goéland d'Audouin (*Larus audouinii*), une espèce endémique rare du bassin méditerranéen, du Goéland leucophaea (*Larus cachinnans*), ainsi que d'autres espèces d'intérêt pour la conservation en Méditerranée.

Outre le Parc National d'Al-Hoceima (PNAH), les zones littorales sensibles telles que l'Embouchure de la Moulouya et des sites stratégiques comme la partie côtière de Jbel Moussa jouent un rôle crucial en tant qu'extensions complémentaires du PNAH, renforçant ainsi les efforts de restauration et de préservation de la biodiversité marine et terrestre. Par ailleurs, le bassin versant de l'Oued Laou sera également pris en compte, afin d'assurer la diversité des écosystèmes considérés à l'échelle du paysage et de maximiser l'impact écologique.

- **Réserve de Biosphère de la Cédraie et autres écosystèmes du Moyen Atlas** : La cédraie, située au cœur du massif de l'Atlas, abrite près de 75 % de la population mondiale de cèdres. Elle constitue également une composante majeure du Corridor de l'Atlas, qui englobe plusieurs hotspots et zones clés pour la biodiversité (KBA). Deux sous-paysages riverains, le Parc National d'Ifrane et le Parc National de Khénifra, figurent parmi les plus significatifs dans la région de la cédraie. Le Parc National de Khénifra, en particulier, représente une extension spatiale du Parc National d'Ifrane, élargissant considérablement la zone de protection de la cédraie. Le lac Tifounassine, situé administrativement à la périphérie du Parc National d'Ifrane (dans sa partie sud-est à une altitude moyenne de 1913 m), dans la région Fès-Meknès, province d'Ifrane, à cheval entre les communes rurales de Timahdit et Sidi El Mekhfi, sera pris en compte afin de diversifier les écosystèmes considérés dans ce paysage.
- **Paysage du Haut Atlas : avec un focus sur le Haut Atlas Central, notamment la Zone Clé pour la Biodiversité « Oued Lakhdar Ahansal**. Les zones clés pour la biodiversité jouent un rôle important dans l'élaboration des stratégies de conservation, notamment en guidant l'expansion des aires protégées, en s'alignant sur les objectifs mondiaux de biodiversité, en informant les politiques de sauvegarde et les évaluations des risques environnementaux, et en évitant l'extinction des espèces. Ces raisons justifient amplement le choix de la Zone Clé pour la biodiversité Oued Lakhdar comme un des paysages prioritaires pour l'OP8 du PMF.

Cette zone se situe dans la Région de Beni Mellal Khénifra, province d'Azilal, une des provinces les plus pauvres du Pays avec un Indice de Développement Humain ne dépassant guère 0,55 dans la majorité des localités (plus de 30 localités rurales), et plus particulièrement au niveau de la haute et moyenne montagne, le Haut Atlas d'Azilal. Au plan administratif, la zone qui fait environ 500.000,00 ha couvre 7 communes rurales mitoyennes Ait Bou Oulli, Tabant (Ait Bouguemez), Ait Blal, Ait Abbas et Ait M'hamed dans le sous-bassin de l'Oued Lakhdar, et Zaouiat Ahansal, Tillouguite, au niveau du sous Bassin de l'Oued El Abid (au niveau de l'Oued Ahansal). Cette zone abrite plusieurs sites dotés d'une reconnaissance nationale et/ou internationale, témoignant de son importante richesse naturelle mais aussi culturelle puisque c'est aussi un bastion conservateur des pratiques traditionnelles d'utilisation durable des terres.

Paysages secondaires : 30% des subventions

Jusqu'à 30 % des ressources du programme au Maroc seront alloués à des projets en dehors des 3 paysages prioritaires retenus. Ils seront particulièrement consacrés aux projets suivants :

- Projets novateurs, inclusifs et percutants avec un fort impact environnemental et socioéconomique et un grand potentiel de réplique, de mise à l'échelle et d'influence des politiques nationales.
- Projets en lien avec les thématiques « solutions urbaines durables », « gestion du plastique marin » et « soutien aux entreprises vertes dirigées par les femmes ».
- Projets à fort impact ciblant des problématiques urgentes au niveau des oasis (ex. incendies) et du PNHAO, comme recommandé par les acteurs lors des consultations organisées autour des priorités de la phase OP8.

II. Organismes candidats

Cet appel à projets est ouvert aux organismes de la société civile du Maroc (ONG, associations, etc.). La structure candidate doit justifier d'une expérience avérée et disposer de compétences en lien avec les domaines suivants :

- Une bonne connaissance du contexte de travail de la société civile environnementale au Maroc et en Afrique francophone et des communautés locales
- Une expérience dans la mise en œuvre de projets similaires
- Une expérience de travail dans les pays de l'Afrique Francophone
- Une expérience dans l'organisation de formation et d'échange Sud-Sud
- Des compétences avérées en matière de gestion des connaissances et de production de reportages vidéo et de manuels pratiques de formation
- Des capacités rédactionnelles en Français
- Une bonne connaissance des domaines d'intervention du PMF à l'échelle globale et à l'échelle des pays de l'Afrique Francophone constitue un atout

III. Critères d'éligibilité

Les propositions de projets doivent :

- S'inscrire pleinement dans les lignes directrices de l'appel à projets pour soutenir des initiatives novatrices, inclusives et évolutives.
- S'aligner avec les priorités stratégiques et les thématiques d'intervention du PMF FEM/PNUD au Maroc durant la phase OP8.
- S'aligner avec les approches du programme : approche paysage et approche 3I (Innovation, Inclusion des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, Impact).

- Être cohérentes et stratégiques : cohérence entre problématique à résoudre, résultats, objectifs, activités et budget.
- Être alignées avec le concept de la coopération Sud Sud tel que cela est décrit plus haut.
- Être mis en œuvre du Maroc et au profit de 11 à 15 pays de l'Afrique francophone
- Associer des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux clés dans les différents pays ciblés.
- Avoir un impact évident en termes d'échange Sud-Sud qui se concrétisera par le développement de projets concrets
- Faire l'objet d'un cofinancement équivalent à au moins 50% du coût du projet dont 25% en espèce et 25% en nature de la part de l'organisme demandeur et des autres partenaires qu'il mobilisera

Une attention particulière sera accordée aux projets suivants :

1. Les projets portés par les femmes, les jeunes et les personnes handicapées.
2. Les projets de coopération sud-sud encourageant l'entrepreneuriat social / vert.

VIII. Budget

L'octroi des subventions dans le cadre de cet appel à projets suivra les lignes directrices opérationnelles du PMF FEM/PNUD. Le montant maximal de la subvention pour ce projet stratégique est fixé à **150 000 USD**. Ce plafond est réservé aux projets à portée importante.

Le PMF FEM/PNUD applique le principe de **cofinancement** entre les partenaires du projet, incluant la contribution de l'organisme bénéficiaire et des autres partenaires. Un cofinancement en nature et en espèces est exigé, représentant **au moins 50 % du montant total du projet** (soit 25 % en nature et 25 % en espèces). Exemple : si le PMF accorde 50 000 USD à un projet, l'organisme bénéficiaire devra mobiliser 25 000 USD, dont 12 500 USD en nature et 12 500 USD en espèces.

IX. Modalités de soumission

Les propositions de projets doivent être envoyées à la Coordinatrice Nationale du PMF au plus tard le 15 mars 2026 par e-mail à l'adresse suivante : badia.sahmy@undp.org.

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

1. Le formulaire de projet (Annexe 2) dûment rempli.
2. Le dossier relatif à l'organisme demandeur :
 - Le reçu de dépôt du dossier de l'organisme auprès de l'autorité gouvernementale.
 - Les statuts et le règlement interne de l'organisme.
 - Les PV des deux dernières assemblées générales.
 - Les PV des deux dernières réunions du bureau.
 - La liste des membres du bureau et du personnel rémunéré, avec leurs coordonnées (téléphone, e-mail).
 - Deux lettres de référence provenant de partenaires ayant déjà collaboré avec l'organisme.
 - Une lettre de validation du projet signée par l'ensemble des membres du bureau.

X. Modalités de sélection

Toutes les propositions reçues seront présentées au Comité National de Pilotage (CNP) du PMF FEM/PNUD, unique instance habilitée à statuer sur l'octroi des financements sur la base des critères



mentionnés ci-dessus, pour examen et approbation. Seules les ONG/OCB retenues seront contactées, dans un délai maximum de deux mois après la date de clôture de l'appel à projets.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter : Badia SAHMY, Coordinatrice Nationale, Programme de Microfinancements du FEM, Maroc - badia.sahmy@undp.org